

Wallonie-Bruxelles et à une meilleure lisibilité de celle-ci et de leurs débouchés?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias. – Une série importante de travaux, d'études, d'expériences et de projets pilotes a été menée ces dernières années tant par l'ONE que par d'autres acteurs du secteur de la petite enfance. Plus particulièrement, l'étude «1 2 3» vise à définir les opérations à prendre en compte dans les formations liées aux métiers de l'enfance en Fédération Bruxelles-Wallonie. Sur cette base, un groupe de travail a été réuni à la fin de 2015 pour circonscrire le secteur concerné et inventorier les formations existantes. Ce groupe a suspendu ses travaux en 2016.

À l'occasion de l'approbation en première lecture, le 25 octobre dernier, de l'avant-projet de décret organisant l'accueil de la petite enfance, le gouvernement a chargé le ministre de l'Enseignement supérieur et la ministre de l'Enseignement de promotion sociale – aujourd'hui, je réunis les deux compétences – d'entamer les réflexions pour la création d'un bachelier en éducation de l'enfance et d'un certificat complémentaire donnant accès au poste de direction d'un milieu d'accueil. Il s'agit de reprendre les travaux entamés en les ciblant sur la création d'un grade académique et d'un certificat approprié à l'accueil de la petite enfance. À ce stade, aucune démarche entre cabinets ou auprès de l'ARES n'a encore été entreprise. Nous accélérerons ce dossier dès janvier prochain.

**Mme Véronique Durenne (MR)**. – Monsieur le Ministre, votre réponse m'étonne beaucoup. En effet, lorsque j'ai interrogé la ministre de l'Enfance, Mme Greoli s'est contentée de vous renvoyer la balle. Je suis donc surprise de vous entendre annoncer la reprise des travaux, ce qui est par ailleurs une très bonne chose, mais il est un peu dommage que cette information ne me soit pas parvenue plus tôt.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias. – Vous avez raison, mais en réponse à une question sur le même sujet il y a quelques semaines, j'avais apporté une réponse beaucoup plus précise et technique sur les raisons de l'interruption des travaux. Il s'agissait simplement d'une question de disponibilité des collaborateurs chargés de ce genre de dossiers; ils étaient alors mobilisés pour travailler à la réforme de la formation initiale des enseignants. À présent que la préparation de cette dernière est terminée, ces collaborateurs sont à nouveau disponibles pour le dossier qui nous occupe ici et nous pourrions accélérer le processus au mois de janvier.

**Mme Véronique Durenne (MR)**. – J'en suis très contente. Comme je le disais, la nécessaire réforme des milieux d'accueil et du statut des accueillantes pèsera lourd dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, lorsque je vous demande si un calendrier a été établi et que vous me répondez simplement que tout va se mettre en place sans mentionner aucune démarche, mes doutes sur l'instauration d'un système opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire se voient confirmés. La reprise des travaux reste cependant une bonne nouvelle et je compte sur vous pour accélérer ce dossier.

## 2.2 *Question de Mme Patricia Potigny à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias, intitulée «Rapport de l'AEQES sur les écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles»*

**Mme Patricia Potigny (MR)**. – Dans un article du journal «*Le Soir*» daté du 26 novembre 2018, on apprend que l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a rendu un rapport dans lequel elle pointe les difficultés de sept écoles supérieures des arts en audiovisuel, en arts du spectacle et des arts du cirque à remplir leurs obligations décretales tout en observant les exigences européennes. Sur le long terme, cette situation pourrait compromettre la qualité de leur enseignement et leur réputation au niveau international.

L'AEQES met donc en avant une série de recommandations qui permettraient à nos écoles supérieures des arts de conserver leur bon niveau actuel. Elle recommande de prolonger le master en arts du spectacle d'un an, d'approfondir la recherche dans les cursus proposés, d'améliorer la mobilité des étudiants sur le plan international, de mettre nos systèmes d'études supérieures artistiques en conformité avec les normes européennes et de donner au secteur les moyens nécessaires pour remplir les missions qui lui sont dévolues.

Monsieur le Ministre, quel suivi accorderez-vous à ces recommandations? Des solutions sont-elles d'ores et déjà envisagées?

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé le rapport de l'AEQES sur son site. Pourriez-vous me dire si d'autres recommandations que celles que j'ai citées y sont mises en exergue?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias. – J'ai effectivement pris connaissance de l'article paru dans le journal «*Le Soir*» du 26 novembre dernier. Il me paraît utile d'apporter un peu de clarté, en

particulier pour la chronologie des différentes étapes.

D'abord, le rapport de l'AEQES date en réalité du 13 octobre 2017. Il est accessible dans la rubrique «Analyse transversale» de son site internet. C'est la diffusion de la version papier qui est intervenue en novembre dernier. On peut se demander pourquoi cette étape a pris un an, mais c'est une autre question... Cette précision est importante, car une partie des visites des experts de l'AEQES dans les établissements sont en fait antérieures à la mise en application définitive du décret «Paysage». Dès lors, l'instantané présenté dans le rapport est déjà en quelque sorte obsolète.

Par ailleurs, certaines critiques formulées ne correspondent pas ou plus à la réalité, notamment pour la recherche ou l'évaluation. Pour la recherche par exemple, j'ai créé, au début de cette année, un fonds spécifique de financement de la recherche en art au sein du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS). Le Fonds de la Recherche en Art (FRArt) est doté d'une subvention annuelle et indexée de 260 000 euros. Il permettra d'assurer la pérennité de la recherche en art, ce qui n'est pas négligeable.

Il n'en reste pas moins que j'ai parcouru avec attention les 45 recommandations formulées dans le rapport. Je suis conscient que l'enseignement supérieur des arts présente certaines spécificités qui nécessitent une attention particulière. C'est la raison pour laquelle j'ai prévu de lancer au mois de janvier un groupe de travail réunissant les commissaires du gouvernement, les représentants des secteurs et de mon cabinet pour évaluer la mise en œuvre de ces 45 recommandations.

**Mme Patricia Potigny (MR).** – L'indexation du budget du FRArt, dont il avait déjà été question lors des discussions sur le budget, est une bonne nouvelle. Je suis heureuse d'apprendre qu'un groupe de travail se penchera, dès janvier, sur les recommandations formulées par ce fonds.

**2.3 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Formations donnant accès aux métiers du sport»**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Kinésithérapeute, physiothérapeute, coach sportif, professeur d'éducation physique, gestionnaire d'infrastructure sportive: voici quelques-uns des métiers du sport que nous connaissons bien aujourd'hui. Sur le site [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be), pas moins de quinze formations de niveau supérieur sont répertoriées. S'y ajoutent encore les formations dispensées par l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et

moyennes entreprises (IFAPME), par l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et par les fédérations sportives elles-mêmes.

Par ailleurs, des organismes aux objectifs pas toujours louables proposent des formations de qualité parfois relatives, mais permettant à certains de se déclarer compétents dans tel ou tel domaine. Ces formations peuvent même se donner en ligne, moyennant un budget parfois considérable.

Monsieur le Ministre, existe-t-il un cadastre, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des formations dispensées et reconnues par les hautes écoles, les universités, les fédérations sportives, l'ADEPS, l'IFAPME, destinées aux professionnels du sport et aux «consommateurs» des services de ceux-ci? Une étude a-t-elle déjà été réalisée pour savoir quel diplôme donne accès à quelle formation et à quelle profession? Avez-vous déjà eu des contacts avec votre homologue, le ministre des Sports, afin d'harmoniser les formations, de tout mettre à plat et de rendre cela plus lisible, tant pour les futurs inscrits que pour la population qui souhaite faire appel à ces professionnels, ce qui se généralise de plus en plus? Y a-t-il une réflexion autour d'une «labellisation», afin de rendre ces formations, titres et diplômes plus transparents et de renforcer ainsi la lisibilité et la qualité des formations dispensées? Quels seraient les freins à la création d'un tel cadastre, voire d'une labellisation?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias. – Dans l'enseignement supérieur, il existe un cadastre informatisé de l'ensemble des études supérieures dispensées par les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci couvre tous les domaines et prend la forme d'une base de données appelée «Habitations et offre programmée de l'enseignement supérieur» (HOPS). Ce cadastre n'est pas limité aux études liées au sport et est exploité pour alimenter le site [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be).

HOPS comprend des liens avec des référentiels «Métiers», mais ils n'ont qu'une finalité statistique et ne sont pas exploités sur [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be). En effet, l'enseignement supérieur ne menant, par définition, que rarement à des métiers précis, il est extrêmement difficile d'associer des études et des métiers, au risque de donner une vision très restrictive et erronée des perspectives professionnelles potentielles des étudiants diplômés.

La base de données HOPS ne contient pas d'informations relatives aux offres d'opérateurs ne faisant pas partie de l'enseignement, notamment celles issues de la formation professionnelle. Néanmoins, une page du site internet du FOREM, intitulée «Horizons Emploi», permet d'accéder à